

33333333333333  
44444444444444

A P E N D I C E

-----



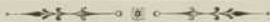
CÉRÉMONIES  
DE LA  
CONSÉCRATION  
D'UN  
ÉVÊQUE

SELON LE PONTIFICAL ROMAIN



CONSÉCRATION DE  
M<sup>gr</sup> Raymond-Marie ROULEAU  
ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD

(22 MAI 1923)



MONTREAL  
ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS,  
249, est, rue LaGauchetière,

1923



## CURRICULUM VITAE

---

*Le nouvel Evêque de Valleyfield, Mgr Félix-Raymond-Marie Rouleau, o. p., naquit à l'Isle-Verte, au comté de Témiscouata, le 6 avril 1866, du mariage de Félix Rouleau et de Luce Irvine. Il reçut le nom de son père au baptême qui lui fut conféré le lendemain, par le chanoine Winter, curé de la paroisse. Il fit sa première communion le 19 juillet 1876 et fut confirmé le 18 juillet de l'année suivante, par Mgr François Langerin, premier Evêque de Rimouski.*

*La campagne de l'Isle-Verte était en ce temps-là, comme elle n'a pas cessé d'être, plutôt fertile en plantes nutritives et en fleurs variées qu'en événements à sensation. On y vivait, loin de la frénésie et du danger des villes, un tranquille bonheur: mais par contre, l'oeil des tout petits pouvait s'emplir de visions pénétrantes, emportant leurs rêves jusqu'aux abords de l'océan infini. L'enfance du futur évêque s'écoula dans ce milieu à la fois calme et grandiose, bornée aux plaisirs et occupations des petits riverains. C'était, à part les fréquentes excursions de mer, le va-et-vient uniforme entre l'église, l'école et le toit domestique où des parents très chrétiens lui inculquaient des vues surnaturelles avec des habitu-*

des mortifiées; posant ainsi les bases d'un édifice dont ils ne verraient que du ciel le dernier achèvement. De son côté, un oncle chéri et vénéré, M. l'abbé Rouleau, qui devint plus tard chanoine-curé de la Cathédrale et de l'Isle-Verte, secondait de son mieux les prévenances maternelles, en suggérant au jeune Félix, moins par des paroles que par l'exemple de sa propre vie, les vertus et les grandeurs du sacerdoce. Il est à présumer que ces discrètes influences, unies aux prières cachées, firent naître bientôt des indices révélateurs, car en septembre 1879, l'enfant était placé au Séminaire de Rimouski pour y entreprendre un cours classique.

Là il eut pour professeurs le chanoine Langis et l'abbé Couture, l'un et l'autre décédés, ainsi que l'abbé Antoine Bérubé, maintenant curé d'Attleboro, Mass. Maîtres et directeurs employèrent tout leur zèle à former le caractère autant que l'intelligence de l'élève, en lui montrant sous leurs plus grands aspects la fonction et le labeur de la vie. Bientôt s'accusèrent davantage les qualités qui disposent généralement à la prêtrise: goût de l'autel, foi et piété, discipline et travail. En même temps l'on pouvait observer chez l'adolescent une curiosité déjà très vive et un don d'assimilation où la mémoire collaborait au jugement pour lui assigner en classe une supériorité marquée sur ses confrères. Ce fut donc pour tous une joie sans surprise de le voir endosser la livrée noire à la fin du cours, en septembre 1885.

*On entrevoyait par avance, dans toute sa personne si distinguée, le lévite complet, sinon le grand cano- niste en qui devait se réaliser, avec une exactitude quasi matérielle, une parole des Ecritures: « Labia sacerdotis custodient scientiam, et legem requirunt ex ore ejus, les lèvres du prêtre seront depositaires de la science, et c'est là qu'on ira chercher l'explica- tion de la loi. » (Mal., II, 7.). Malheureusement— humanum dico — l'ecclésiastique au teint pâle souf- frait d'un mal étrange dans un corps pourtant bien développé. Même la Faculté se refusa, après avoir émis un verdict fatal de phtisie. Sans prétendre ici divulguer en détail des archives trop intimes, disons nettement qu'il fut arraché à la mort par Celle qui le destinait à faire partie d'un Ordre voué à son ser- vice et dont les membres portèrent longtemps le surnom de « Fils de la Vierge ». Faveur insigne de la divine Mère, noblement célée au grand jour, mais pieusement reconnue dans la vie quotidienne par une gratitude de tous les instants: l'heureux proté- gé de Marie a-t-il jamais écrit une lettre sans La nommer, prêché un sermon sans L'invoquer, une re- traite sans La louer !*

*Or le 2 juillet de cette même année 1885, les Do- minicains de France avaient établi un noviciat dans la ville de Saint-Hyacinthe où ils étaient venus se fixer dès 1873 — il y a aujourd'hui 50 ans — à la demande pressante de deux évêques du lieu. Pro- messe occasionnelle ou attrait déjà ancien, l'abbé*

*Rouleau s'y présenta et reçut l'habit de l'Ordre, le 8 décembre 1886, des mains du T. R. P. Antonin Maricourt. Après avoir accompli le noviciat sous la direction des RR. PP. Laurent Fortier et Dominique Jacques, il émit ses vœux simples perpétuels, le 3 août 1888. Les études n'étaient pas encore organisées au pays, faute de personnel, tandis qu'en France les religieux vivaient encore sous le coup des récentes expulsions. Il fallut renouveler les adieux et partir cette fois pour le lointain pays de Corse. Au Collège dominicain de Corbara, le novice étudiant eut l'avantage de rencontrer des maîtres éminents et de recevoir une complète formation scolastique. Le 4 août 1891, il faisait profession solennelle aux pieds du T. R. P. Réginald Monpeurt. Le pas irrévocable était fait. Il n'y avait plus qu'à gravir le sommet tant redouté et convoité. « Heureuses, trois fois heureuses, s'écriait l'abbé Perreyve, dans un de ses plus beaux discours de la Sorbonne, les âmes virginales que, dès le matin de leur jeunesse, Dieu prend pour son service et qui rencontrent de bonne heure le terme béni de l'absolu don de soi-même !... Vous, mes jeunes frères et amis, si, au milieu du chemin de votre ardente jeunesse et au sein même de votre fière liberté, Jésus-Christ vous dit le mot éternel qui fait les apôtres: viens et suis-moi, comprenez que l'honneur qui vous est fait est grand; courbez la tête sous le poids d'une gloire trop sainte et acceptez en tremblant, mais en aimant,*

*cette couronne du sacerdoce qui a des épines comme celle du Christ, mais qui n'ensanglante le front de l'homme que pour l'amour des hommes et pour la gloire de Dieu.» Le Frère Raymond-Marie Rouleau fut ordonné prêtre le 31 juillet 1892 par Mgr della Foata, Evêque de Corte.*

*Ses études théologiques finies, couronnées par l'admission au grade de lecteur, le révérend Père fut assigné au Couvent de Saint-Hyacinthe au mois d'août 1894. On lui confia d'abord la charge de Maître des novices qu'il remplit durant trois années avec une austérité dans le zèle trahissant la fraîche empreinte des derniers compagnons de Lacordaire. Il prit ensuite la direction des études qu'il devait garder, comme Lector primarius et bientôt comme Régent, durant près de vingt-cinq années. Les études ayant été transférées à Ottawa en 1900, la Maison vicariale de Saint-Jean-Baptiste devint couvent formel ou régulier, et le T. R. P. Rouleau en fut institué Prieur le 30 août.*

*Sa tâche gouvernementale, il s'en acquitta sans faiblesse, avec une prudence lente et sûre, une humeur toujours condescendante, facilement oublieuse du « petit incident », mais rebiffée sans merci contre l'insinuation du désordre ou le fléchissement de l'observance. Cette tâche si absorbante ne nuisit pourtant d'aucune façon aux nombreuses chaires qu'il occupa tour à tour et quelques-unes simultanément : morale, droit canon, théologie pastorale, in-*

troduction à l'Écriture sainte. Il fut même avant tout professeur : professeur émérite, fidèle à ses classes, dévoué à ses élèves. Mais possédant à fond, à part l'exacte théorie, l'expérience du ministère, la routine administrative, et la procédure du contentieux, il put imprimer à son enseignement un caractère vécu et pratique dont nul autre, à part le regretté Père Gonthier, n'aurait su au même degré, faire bénéficier la jeunesse étudiante. Si aujourd'hui le Collège dominicain d'Ottawa s'impose à l'attention du public initié, par l'élan donné aux études, voire même par la fécondité de son action doctrinale, cela est dû pour une large part au théologien de carrière et au thomiste éprouvé qu'est Mgr Rouleau. Et le grade suprême de Maître qu'il obtint de la Curie généralice, le 12 juin 1909, de même que son élection au provincialat, le 2 juillet 1919, ne furent que la reconnaissance officielle des services rendus à sa Province et à l'Ordre entier.

Au dehors l'action du Régent fut d'autant plus considérable qu'elle s'exerça dans des circonstances plus délicates ou dans des milieux plus choisis. Il a prêché une dizaine de retraites au clergé de différents diocèses, un plus grand nombre à des communautés religieuses, sans compter les missions de paroisse. Il déploie une extrême vigueur dans le sermon et une délicatesse pleine de charmes dans le « petit discours ». Ses retraitants ne manquaient pas de louer chez ce vrai Frère Prêcheur la solidité

des principes, un souple doigté dans leur application, et une précision doctrinale qui n'exclut pas la chaleur, mais s'étend jusqu'aux plus petits détails qu'il affectionne particulièrement. Quand il a parlé sur une matière donnée, on a l'impression que tout le traité est épuisé.

Son oeuvre écrite serait considérable, s'il avait consenti à publier son cours de droit canonique et ses commentaires de la *Secunda-secundae*. Il n'intervint par la plume que selon les besoins de l'actualité, soit pour recenser un ouvrage, soit pour répondre à diverses consultations. Personne n'a oublié son fameux article paru dans le *Droit*, à côté de celui de Mgr Paquet, et destiné comme lui à présenter sous son vrai jour la pensée de Benoît XV au sujet de l'imbroglio scolaire de l'Ontario. Comme son prédécesseur au trône de Valleyfield, le nouvel évêque manie une langue assez riche pour lui permettre de passer sans difficulté du parler oratoire, scientifique, ou mystique au style de chancellerie.

Des mandats de confiance furent maintes fois attribués à l'habile dominicain par ses collègues d'aujourd'hui. Possédant l'estime et l'affection des métropolitains d'Ottawa, il fut, durant quinze années environ, Défenseur du lien matrimonial; il prit part au Concile plénier de Québec, en qualité de théologien de Mgr Duhamel. De plus Rome le nomma Visiteur apostolique de trois congrégations religieuses. « Accrédité sans cesse auprès de la Délégation

tion, il put suivre de près la marche compliquée de certaines affaires épineuses et les procédés de la diplomatie classique dont le germe en lui ne faisait certes point défaut... Si donc, à part les grâces d'état, un entraînement spécial est requis pour les suprêmes carrières, Mgr Rouleau se place du coup au premier rang des initiés. Si par ailleurs expérience vaut science, l'heureux accord des deux chez Sa Grandeur aplanira les obstacles naturels et les difficultés possibles de son épiscopat. » (Revue dominicaine, livraison d'avril.)

L'épiscopat, la plénitude du sacerdoce vient donc en ce jour couronner tant de mérites et assigner un plus vaste domaine à tant de sollicitude pour la gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise et le salut du peuple chrétien. Le dernier des érudits sait fort bien que ce fut la pratique constante des Papes de pratiquer des saignées vives dans les corps monastiques, en arrachant au cloître ses plus dignes sujets pour leur conférer des missions d'importance. Pour ne mentionner ici que l'Ordre de Saint-Dominique, après avoir fourni en sept siècles d'histoire une liste imposante de hauts dignitaires de l'Eglise, il compte à l'heure actuelle deux cardinaux, sept archevêques, vingt évêques et de nombreux membres des Congrégations romaines. « Les frères en religion de Sa Grandeur Mgr Rouleau ont accueilli la nouvelle de sa promotion avec une joie mêlée de tristesse. Privés du secours immédiat de ses lumières et de sa cha-

rité, ils ne s'en consolent qu'à la pensée de le voir exercer dans un champ plus auguste les dons éminents qu'il reçut en partage. Lui-même aura besoin de contempler ce haut idéal pour se résigner à changer de demeure; et le privilège qu'obtiennent les évêques dominicains de marier les couleurs blanche et noire dans leur costume officiel ne sera qu'un symbole du vivant souvenir que ce digne prélat saura garder de sa vie et de ses titres antérieurs. » (Ibid.)

L'épiscopat du pays, le clergé et les fidèles en général, mais surtout les diocésains de Monseigneur apprirent la grande nouvelle avec une vive allégresse. Chacun de ses prêtres alla ensuite le visiter dans sa modeste cellule, en signe d'affectueuse allégeance et pour lui présenter des félicitations et des vœux. L'on pouvait alors voir, empilés sur une table, plus de quatre cents lettres et télégrammes: vox populi, voix du peuple croyant, voix de l'Église canadienne faisant écho unanime à la voix du Pontife de Rome, à la voix même de Dieu. Puisse pareil concert de bons sentiments fortifier le courage du nouveau Pasteur et l'aider à conduire le diocèse de Valleyfield dans la voie de prospérité religieuse où il est déjà entré. Ad multos et faustissimos annos!

---



CÉRÉMONIES  
DE LA  
CONSÉCRATION  
D'UN  
ÉVÊQUE

SELON LE PONTIFICAL ROMAIN



CONSÉCRATION DE

M<sup>gr</sup> Raymond-Marie ROULEAU

ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD



L'épiscopat est le complément du sacerdoce. Le mot latin *episcopus*, surveillant, indique bien la sollicitude d'un premier pasteur. De grandes charges lui sont imposées ; mais de grandes grâces lui sont assurées pour les accomplir ; l'Eglise, dont les prières ne sont pas vaines, les demande dans la cérémonie de la consécration que nous allons décrire.

Le Cérémonial des évêques indique ce que doit faire celui que le souverain pontife a chargé d'une

église métropolitaine, cathédrale ou patriarcale. Il aura une ample couronne à la tête; ses habits seront violets, en laine, et non en soie. S'il habite hors de Rome, il écrira au souverain pontife et aux cardinaux pour rendre des actions de grâces, et recommander son église; dans leur diocèse, les élus feront usage de la mosette violette sur le rochet, s'ils sont séculiers, ou sur l'habit de leur ordre, s'ils sont religieux. Leur chapeau est de laine noire, orné d'un cordon avec des glands de soie verte. Il y a quelques règles particulières pour les chanoines réguliers et les ordres militaires.



# CONSÉCRATION

D'UN

# ÉVÊQUE ÉLU

---

## **Ce qu'il faut préparer**

1. Avant la consécration, il faut que le consécrateur soit certain que la commission lui en a été donnée par des lettres apostoliques, s'il n'appartient pas à la cour romaine, ou qu'étant lui-même cardinal il ait reçu de vive voix cette commission du souverain pontife.

2. Le jour fixé pour la consécration doit être un dimanche, ou l'une des fêtes des apôtres, ou une autre fête si le souverain pontife en a fait la concession spéciale; il convient que le consécrateur et l'élu jeûnent le jour précédent.

3. Si la consécration a lieu hors de la cour romaine, il faut autant qu'il est possible, que ce soit dans l'église pour laquelle on est élu, ou dans la province.

4. Dans l'église où doit se faire la consécration, on prépare deux chapelles, une plus grande pour

l'évêque consécrateur, et une plus petite pour l'évêque-élu. A la plus grande, il y aura un autel préparé selon l'usage, avec une croix au milieu et au moins quatre chandeliers. Il y aura des tapis étendus par terre, autour des marches de l'autel et par-dessus, sur lesquels l'élu se prosterne, pendant que le consécrateur et les autres s'y mettent à genoux.

5. On prépare aussi tout près, dans un lieu convenable, une crédence pour le consécrateur, sur laquelle il y aura une nappe propre, deux chandeliers, des vases à laver avec leurs essuie-mains, un vase d'eau bénite avec l'aspersoir, un encensoir avec la navette, la cuiller et de l'encens, si l'office est chanté, autrement il n'en faut pas, les burettes avec du vin et de l'eau pour le sacrifice, le calice, la boîte des hosties, de la mie de pain pour nettoyer les mains, et le saint chrême.

6. Il faut aussi tous les ornements pontificaux, de la couleur convenable au temps et à la qualité de la messe, savoir : les sandales, l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la tunique, la dalmatique, les gants, la chasuble, la mitre brodée en or, l'anneau pontifical, le bâton pastoral, le manipule et le grémial.

7. On prépare un riche fauteuil pour le consécrateur, et trois sièges pour l'élu et les évêques assistants; un Missel et un Pontifical. Le consécrateur doit avoir au moins trois chapelains en surplis et deux serviteurs à la crédence.

8. Dans la chapelle plus petite de l'élu, qui doit être séparée de la plus grande, on prépare un autel avec une croix et deux chandeliers; on y met un Missel et un Pontifical, et tous les ornements pontificaux de couleur blanche, tels qu'ils sont énumérés pour le consécrateur, et en outre une chape blanche; il faut près de l'autel une petite crédence couverte d'un linge propre, des vases pour se laver les mains, et de la mie de pain pour nettoyer les mains et la tête.

9. Il faut aussi huit serviettes de toile fine, de forme oblongue, dont deux aient au moins six palmes en longueur, et qu'une longueur pareille soit répartie entre les six autres. Il faut au moins huit cierges d'une livre chacun, quatre sur l'autel du consécrateur, deux sur la crédence, et deux sur l'autel de l'élu.

10. Il faut un anneau avec diamant, qu'on devra bénir et remettre à l'élu; un peigne d'ivoire. Il faut pour l'offertoire deux torches ou flambeaux du poids de quatre livres, deux pains entiers, deux barils de vin, ornés les uns et les autres, savoir : deux argentés et deux dorés; on y représente aux deux côtés les insignes du consécrateur et de l'élu, avec le chapeau, ou la croix, ou la mitre, selon le grade et la dignité de chacun.

11. Il doit y avoir au moins deux évêques assistants revêtus du rochet; s'ils sont réguliers ils ont

le surplis ; ils prennent l'amict, l'étole, la chape (de la couleur convenable au temps et à la qualité de la messe aussi bien que tous les autres ornements) et la mitre simple blanche ; chacun doit avoir son pontifical.

### Entrée

12. A l'heure convenable, le consécrateur, l'élu, les évêques assistants et les autres qui doivent assister à la consécration se rendent à l'église, et le consécrateur ayant fait sa prière devant l'autel, monte à son trône, s'il est dans son église, ou bien il va au fauteuil qu'on lui a préparé dans sa chapelle au côté de l'Épître, et là il prend ses ornements, comme à l'ordinaire. L'élu va à sa chapelle avec les évêques assistants ; il y prend les ornements convenables, savoir, si on chante la messe, l'amict, l'aube, le cordon, l'étole à la manière des prêtres, et la chape. Mais si l'on ne chante pas, il pourra avant tous ses ornements, prendre les sandales et lire le psaume *Quam dilecta*, etc. Les évêques assistants prennent en même temps leurs ornements. Tous étant prêts, le consécrateur va s'asseoir sur un fauteuil devant le milieu de l'autel, la face du côté opposé ; l'élu, revêtu de ses ornements et couvert de la barrette, s'approche au milieu des évêques assistants qui ont leurs ornements et leurs mitres ; quand il est arrivé devant le consécrateur, il se découvre, le salue par

une profonde inclination, et les assistants lui font une petite inclination de tête avec la mitre.

### Lecture des Lettres Apostoliques

13. Alors ils vont s'asseoir dans l'ordre suivant aux sièges qu'on leur a préparés : l'élu est devant le consécrateur à une distance convenable ; le plus ancien des deux évêques assistants est à la droite de l'élu, le plus jeune à sa gauche, l'un en face de l'autre. Ainsi placés, après un moment de repos, ils se lèvent, l'élu sans barrette et les évêques assistants sans mitre ; le plus ancien des assistants, tourné vers le consécrateur, lui dit :

Reverendissime Pater, postulat sancta mater Ecclesia catholica, ut hunc praesentem presbyterum ad onus episcopatus sublevetis.

Le consécrateur dit : « Avez-vous un mandat apostolique ? »

Le plus ancien des évêques assistants répond : « Nous l'avons. »

Le consécrateur dit : *Legatur*, « Qu'on le lise. »

14. Alors le notaire du consécrateur reçoit le mandat apostolique de la main du premier évêque assistant, et le lit en entier. Pendant ce temps-là, tous sont assis et couverts. Après cette lecture, le consécrateur dit : *Deo gratias*.

### Serment

15. Si les lettres apostoliques exigent le serment de la part de l'élu entre les mains du consécrateur, dès qu'on les a lues, avant que le consécrateur ne dise rien, l'élu quitte son siège et vient se mettre à genoux devant lui; il lit mot pour mot la formule du serment, pour remplir les conditions de la commission.

L'évêque élu promet en outre de visiter les tombeaux des apôtres aux époques fixées; de rendre compte au souverain pontife et à ses successeurs de tout ce qui concerne sa charge de pasteur, l'état de son Eglise, la discipline du clergé et du peuple, et le salut des âmes qui lui sont confiées; de recevoir humblement les mandats apostoliques (les ordres du pape), et de les exécuter avec le plus grand soin; de faire faire les choses susdites en cas d'empêchement légitime, par un mandataire spécial pris dans son chapitre, ou parmi les dignitaires de son clergé, ou du moins par un prêtre de son diocèse; et, s'il n'avait absolument point de clergé, par un prêtre séculier ou régulier, d'une probité et d'une religion bien connues, parfaitement instruit de tout, qui portera les preuves de l'empêchement légitime. Il s'interdit l'aliénation des biens de son Eglise, même avec le consentement du chapitre, sans que le pontife romain soit consulté.

16. Le consécrateur, tenant des deux mains le livre des Evangiles ouvert sur ses genoux, le bas du livre tourné vers l'élu, qui est à genoux devant lui, reçoit le serment qu'il termine en ces termes :

*Sic me Deus adjuvet, et haec sancta Dei Evangelia.*

Il touche en même temps des deux mains le texte des Evangiles ; alors, et non plus tôt, le consécrateur dit : *Deo gratias.*

### Examen

17. Ensuite, l'élu et les assistants étant assis dans l'ordre qu'on a indiqué, le consécrateur lit d'une voix intelligible l'examen sans rien changer, toujours au singulier, lors même que plusieurs sont examinés en même temps. Les évêques assistants disent à voix basse les mêmes choses que le consécrateur, et tous doivent être assis la mitre en tête.

On rappelle ici à l'évêque élu ces paroles de l'Apôtre, « *de ne pas se hâter d'imposer les mains ;* » l'objet de l'examen concerne la foi en la Sainte Trinité, le gouvernement de l'Eglise, la prudence, l'instruction du peuple conformément aux saintes Ecritures, aux traditions catholiques et aux constitutions du siège apostolique qu'il promet de recevoir avec respect, d'enseigner et d'observer. Il anathématise toute secte opposée à la sainte Eglise catholique. Il professe que chaque personne de la

sainte Trinité est un seul Dieu, vrai, plein et parfait; que le Fils est vrai Dieu, et vrai homme, fils unique de Dieu, non adoptif, ni fantastique, une seule personne en deux natures; et le reste de la foi catholique, avec la divinité de l'Ancien et du Nouveau Testament.

18. Alors l'élu se levant un instant, la tête découverte, répond : « Je le veux de tout mon coeur. »

19. Il en fait autant de toutes les réponses. S'il y a plusieurs élus, ils font tous successivement la même réponse.

Le consécrateur leur fait les interrogatoires ordinaires.

### **Commencement de la messe**

20. Cet examen étant fini, les évêques assistants conduisent l'élu devant le consécrateur; il se met à genoux et lui baise la main avec respect. Alors le consécrateur dépose la mitre, se tourne vers l'autel avec ses ministres, fait la confession à l'ordinaire, ayant l'élu à sa gauche, tous les évêques debout devant leurs sièges, font pareillement la confession avec leurs chapelains. Quand elle est faite, le consécrateur monte à l'autel, le baise, ainsi que l'Evangile de la messe qu'il doit dire, et fait à l'ordinaire l'encensement de l'autel. Ensuite il va à son trône ou au fauteuil, et continue la messe jusqu'à *Alleluia*

ou jusqu'au dernier verset du Trait ou de la Prose, exclusivement.

21. Mais s'il dit une messe basse, après avoir baisé l'autel et l'Évangile, il ne fait pas l'encensement, et lit à l'autel ce qu'on vient d'indiquer ; quand il l'a dit, soit qu'on chante ou qu'on ne chante pas, il revient s'asseoir avec la mitre au fauteuil qu'on replace devant le milieu de l'autel.

22. En même temps les évêques assistants conduisent l'élu à sa chapelle ; il y dépose la chape ; des acolytes lui mettent les sandales, s'il ne les a pas prises auparavant ; il lit en même temps les oraisons accoutumées. Ensuite, il reçoit la croix pectorale, on dispose son étole, de manière qu'elle pende de chaque épaule. Puis on le revêt de la tunique et de la dalmatique ; on lui met la chasuble et le manipule ; ainsi revêtu, il s'approche de son autel ; étant debout au milieu entre les évêques assistants, la tête découverte, il lit toute la messe jusqu'à *Alleluia*, ou jusqu'au dernier verset du Trait ou de la Prose exclusivement ; il ne se tourne pas vers le peuple quand il dit *Dominus vobiscum*, comme on le fait aux autres messes.

23. On ne change jamais l'office du jour à cause des ordinations d'évêques ; on ajoute cependant à la collecte du jour, une autre collecte pour la consécration de l'élu, ne disant qu'une fois : *Per Dominum*, etc.

24. Quand le Graduel est fini, si l'on doit dire *Alléluia*, sinon avant le dernier verset du Trait ou de la Prose, le consécrateur va à son fauteuil devant le milieu de l'autel, et s'y assied avec la mitre; les évêques assistants amènent de nouveau l'élu devant le consécrateur; l'élu déconvert lui fait une profonde inclination; les assistants saluent aussi le consécrateur par une petite inclination sans quitter la mitre. Alors tous s'asseyent comme auparavant; et le consécrateur assis avec la mitre, tourné vers l'élu dit :

« L'évêque doit juger, interpréter, consacrer, ordonner, offrir, baptiser et confirmer. »

### **Prostration de l'Élu et Litanies des Saints**

25. Ensuite tous se lèvent, et le consécrateur, debout avec la mitre, dit aux assistants :

« Prions, très chers frères, afin que, pour l'utilité de son Eglise, la bonté du Tout-Puissant communique à cet élu l'abondance de sa grâce. »

26. Aussitôt le consécrateur se met à genoux devant son fauteuil, les évêques assistants devant leurs sièges, tous avec la mitre; l'élu se prosterne à la gauche du consécrateur; les ministres, et tous les autres sont aussi à genoux.

27. Alors un chantre, ou, si l'on ne chante pas, le consécrateur commence les litanies en disant *Kyrie*

*eleison*, etc. On les dit en entier comme à l'ordination d'un sous-diacre.

28. Après ces mots : *Ut omnibus*, etc., le consécrateur se lève, se tourne vers l'élu, prend le bâton pastoral de la main gauche, et il fait, en chantant sur le ton des litanies, des signes de croix sur l'élu ; ce que font aussi les évêques assistants qui demeurent cependant à genoux.

29. Ensuite le consécrateur se met de nouveau à genoux, et lui-même ou celui qui a commencé les litanies, les reprend et les achève.

### **Imposition du Livre des Évangiles**

30. Quand elles sont finies, tous se lèvent, le consécrateur est debout avec la mitre, devant son fauteuil, et l'élu à genoux devant lui.

31. Alors le consécrateur reçoit le livre des Évangiles, et, aidé par les évêques assistants, il le pose tout ouvert, sans rien dire, sur la tête et les épaules de l'élu, de manière que le bas du livre touche sa tête, et que le côté écrit, ou l'intérieur du livre soit appliqué sur ses épaules ; un chapelain de l'élu, à genoux derrière lui, le soutient ainsi, jusqu'à ce qu'il faille le mettre entre les mains de l'élu.

### **Imposition des mains**

32. Ensuite le consécrateur et les évêques assistants touchent des deux mains la tête de celui qui

doit être consacré, en disant : « Recevez le Saint-Esprit. »

33. Après cela le consécrateur, debout, sans mitre, dit une oraison suivie d'une *préface*.

On prie le Seigneur de répandre sur son serviteur le complément de la grâce sacerdotale.

Le consécrateur rappelle que Moïse, dans un entretien familier avec Dieu, en reçut entre autres lois cérémoniales, celles qui concernaient les vêtements sacerdotaux dont la signification devait nous instruire, nous qui voyons en réalité ce que les anciens vénéraient en figure ; il demande que cet élu brille par ses moeurs et par ses actions encore plus que l'or, les perles et les riches habits dont il est revêtu ; qu'il reçoive le complément du sacerdoce, avec l'onction céleste et sanctifiante.

### **Onction de la tête**

34. Le consécrateur, à genoux, tourné vers l'autel, commence le *Veni Creator*, et les autres le continuent.

On le dit en entier comme à l'ordination des prêtres.

35. Quand le premier verset est achevé, le pontife se lève, et s'assied au fauteuil devant le milieu de l'autel ; il prend la mitre, dépose l'anneau et les ministres lui mettent le grémial. Alors il trempe

son pouce droit dans le saint chrême, en fait d'abord une onction en forme de croix qui embrasse toute la couronne de l'élu, à genoux devant lui, puis il étend l'onction au recte de la couronne en disant :

« Ungatur, et consecretur caput tuum, coelesti benedictione, ordine pontificali. »

Il fait trois fois le signe de la croix avec la main droite sur la tête de l'élu, en disant :

« In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti.  
R. Amen. »

36. Après l'onction, le pontife nettoie un peu son pouce avec de la mie de pain; quand l'hymne est finie, il dépose la mître, se lève, et reprend sur le même ton qu'auparavant. . .

37. Il termine d'une voix plus basse, qui puisse cependant être entendue des assistants. . .

### **Onction des mains**

38. Après cela, le consécrateur commence et le choeur continue une antienne.

39. Quand elle a été commencée, avant le psaume, on met au cou de l'élu l'autre longue serviette, prise parmi les huit sus-indiquées. Le consécrateur s'assied, reçoit la mître, et l'élu étant à genoux devant lui, tenant ses mains ouvertes l'une à côté de l'autre, il y trace deux lignes de son pouce droit avec le saint chrême, savoir, du pouce de la main droite à

l'index de la main gauche et du pouce de la gauche à l'index de la droite; puis il étend l'ongle à la paume des mains de l'élu, en disant :

« Que l'huile sainte, le saint chrême, consacre ces mains, comme Samuel sacra David roi et prophète. »

40. Il fait avec la main droite le signe de la croix sur les mains de l'élu.

Le pontife demande d'être exaucé quand il trace l'image de Jésus-Christ qui nous a rachetés de la mort et conduits au royaume des cieux, afin que tout ce que l'élu aura béni et sanctifié le soit réellement, et que l'imposition de cette main consacrée soit salutaire à tous.

41. Il continue étant assis: *Deus*, etc.

### **Traditions de la Crosse, de l'Anneau et de Saints Évangiles**

42. Cela étant fait, le nouveau consacré joint ses deux mains, tient la droite sur la gauche, et les appuie sur la serviette qui lui pend au cou. Le consécrateur essuie un peu son pouce avec de la mie de pain; il dépose la mitre, se lève et bénit le bâton pastoral s'il n'a pas été béni.

43. Ensuite, il l'asperge d'eau bénite.

44. Puis, s'étant assis, il reçoit la mitre, et lui seul le donne au nouveau consacré qui est à genoux

devant lui, et qui, sans séparer les mains, prend la crosse entre les index et les doigts du milieu, pendant que le consécrateur dit: *Accipe*, etc.

45. Cela étant fait le consécrateur dépose la mitre se lève, et si l'anneau n'a pas été béni auparavant il le béni.

46. Il asperge l'anneau d'eau bénite; il s'assied, reçoit la mitre, et lui seul met l'anneau au doigt annulaire de la main droite à celui qu'il vient de consacrer.

47. Alors le consécrateur prend le livre des Evangiles qui est sur les épaules du consacré: et, aidé, par les évêques assistants, il le donne fermé au consacré, qui le touche sans ouvrir ses mains. Le consécrateur dit:

« Recevez l'Evangile, allez, prêchez au peuple qui vous est confié; Dieu est assez puissant pour augmenter en vous sa grâce. »

48. Le consécrateur ayant dit ce qui précède, admet le consacré au baiser de paix; chacun des évêques assistants le fait aussi, disant au consacré: *Pax tibi*.

Il répond à chacun: *Et cum spiritu tuo*.

49. Alors le consacré, entre les évêques assistants retourne à sa chapelle et s'y assied; on lui essuie la tête avec de la mie de pain et un linge propre; on

lui range les cheveux avec un peigne, ensuite il se lave les mains. Le consécrateur, à son fauteuil, se lave aussi les mains; puis il continue la messe jusqu'à l'Offertoire inclusivement. Le consacré en fait autant dans sa chapelle.

50. L'Offertoire étant récité, le consécrateur s'assied avec la mitre devant l'autel. Le consacré vient de sa chapelle, au milieu des évêques assistants, se mettre à genoux devant le consécrateur; il lui présente deux flambeaux allumés, deux pains, deux barils pleins de vin, et baise respectueusement la main du consécrateur qui reçoit ces offrandes.

### Suite de la messe

51. Ensuite le consécrateur lave ses mains, et se tourne vers l'autel; le consacré se place aussi derrière le même autel, au côté de l'Épître entre les évêques assistants, ayant devant lui son Missel; il fait et dit tout ce qui est marqué, conjointement avec le consécrateur.

52. On met une hostie pour chacun, et assez de vin dans le calice pour tous les deux.

53. La Secrète et le Canon renferment des prières spéciales pour l'élu.

54. L'Oraison *Domine Jesu Christe, qui, etc.*, étant dite par le consécrateur et le consacré, celui-

ci va à la droite de l'autre et tous deux baisent l'autel; le consécrateur donne la paix au consacré, en disant : *Pax tecum.*

Celui-ci répond : *Et cum spiritu tuo.*

Puis il la donne à ses assistants, d'abord au plus ancien, ensuite à l'autre, disant à chacun : *Pax tibi.*

Ils lui répondent : *Et cum spiritu tuo.*

55. Le consécrateur ayant pris le corps du Seigneur ne prend qu'une partie du précieux sang, avec la particule de l'hostie qui a été mise dans le calice. Avant de se purifier, il communique le consacré qui est devant lui comme auparavant au coin de l'Épître, debout et incliné, et non pas à genoux, d'abord sous l'espèce du pain, ensuite sous celle du vin; puis il prend la purification, et en présente au consacré. Il lave ensuite ses doigts sur le calice et prend l'ablution, reçoit la mitre et se lave les mains.

56. En même temps, le consacré va avec les évêques assistants derrière le même autel, au côté de l'Évangile; il y achève la messe, comme le consécrateur le fait au côté de l'Épître.

57. Puis la Postcommunion qu'on doit dire après celle du jour, avec une seule conclusion.

58. Quand on a dit *Ite Missa est*, ou *Benedicamus Domino*, selon que le temps requiert, le consécrateur ayant dit au milieu de l'autel, *Placeat*, etc., y reçoit la mitre, si ce n'est pas un archevêque dans sa

province, et bénit solennellement le peuple, disant, tourné vers l'autel: « Que le nom du Seigneur soit béni, » etc.

### **Bénédition de la mitre et des gants**

59. Après la bénédiction, on replace le fauteuil devant le milieu de l'autel, et le consécrateur s'y assied avec la mitre; le consacré couvert d'une petite barrette ou calotte, se met à genoux devant lui. Alors le consécrateur dépose sa mitre, se lève, et fait la bénédiction de la nouvelle mitre, si elle n'a pas été bénite.

60. Aussitôt il l'asperge d'eau bénite; ensuite, assis et couvert, aidé par les évêques assistants, il met la mitre sur la tête du consacré.

61. Ensuite, si les gants n'ont pas été bénits, le consécrateur dépose sa mitre, se lève et les bénit.

62. Il les asperge d'eau bénite. Alors on ôte au consacré l'anneau pontifical; puis le consécrateur s'assied, reçoit la mitre, et conjointement avec les évêques assistants, il en revêt les mains du consacré.

### **Intronisation du nouvel évêque**

63. Aussitôt il lui met l'anneau pontifical. Alors le consécrateur se lève, et prend le consacré par la

main droite; le premier des évêques assistants lui prend la main gauche, et on l'intronise, en le faisant asseoir au fauteuil d'où le consécrateur s'est levé; ou si l'on est dans l'église même du consacré, on l'intronise sur le siège épiscopal ordinaire; le consécrateur lui met le bâton pastoral à la main gauche.

64. Ensuite le consécrateur tourné vers l'autel, sans mitre et debout, commence le *Te Deum*, et les autres continuent jusqu'à la fin.

### **Bénédition du peuple par le nouvel évêque**

65. Quand l'hymne est commencée, le consacré parcourt l'église au milieu des évêques assistants, en mitre; il bénit tout le monde: le consécrateur est pendant ce temps-là debout près de l'autel, sans mitre. Quand le nouveau consacré est revenu à son siège ou au fauteuil, il s'y assied de nouveau jusqu'à la fin de l'hymne; les assistants déposent leurs mitres, et restent debout auprès du consécrateur.

66. Quand l'hymne est finie, le consécrateur, debout sans mitre, auprès du trône ou du fauteuil, à la droite du consacré dit l'antienne; si l'on chante dans cette cérémonie, il la commence, et le chœur continue:

« Que votre main droite soit affermie et élevée ; que la justice et le discernement soient le soutien de votre trône. »

67. On répète toute l'antienne, et quand elle est finie, le consécrateur prie Dieu, le pasteur et recteur de tous les fidèles, de jeter un regard propice sur son serviteur élevé par sa volonté à l'épiscopat, afin qu'il soit utile, par sa parole et son exemple, à ceux qui lui sont confiés, et parvienne avec eux à la vie éternelle.

68. Après cela, le consécrateur demeure découvert à l'autel au côté de l'Évangile; les assistants sont debout auprès de lui sans mitre.

69. Le consacré se lève, et vient avec la mitre et la crosse devant le milieu de l'autel; il fait avec le pouce de sa main droite un signe de croix sur sa poitrine en disant: *Sit Nomen Domini*, etc.

70. Ensuite il fait un signe de croix du front à la poitrine et continue: *Abjutorium nostrum*, etc.

71. Puis élevant et joignant les mains et inclinant la tête, il dit: *Benedicat vos omnipotens Deus*, etc.

Et lorsqu'il a dit *Deus*, il se tourne vers le peuple qu'il bénit par trois signes de croix.

### **Souhais du Consacré au Consécrateur**

72. Alors le consécrateur reçoit la mitre, étant debout au côté de l'Évangile, la face tournée vers le côté de l'Épître; les assistants sont aussi debout auprès de lui avec leurs mitres; l'évêque consacré va

au côté de l'Épître, et là avec la mitre et la crosse, il fait la génuflexion vers le consécrateur en chantant *Ad multos annos*. « Longues années ».

73. Ensuite il s'avance devant le milieu de l'autel, où il fait une semblable génuflexion en chantant plus haut : *Ad multos annos*.

74. Puis il vient aux pieds du consécrateur, où il fait une troisième génuflexion en répétant encore plus haut : *Ad multos annos*.

75. Alors il se lève, et le consécrateur l'admet au baiser de paix; il est imité par les évêques assistants, qui accompagnent ensuite l'évêque consacré; celui-ci marchant avec la mitre et la crosse, et récitant l'évangile de saint Jean *In principio erat verbum*, etc., après avoir salué la croix qui est sur l'autel, se rend au milieu d'eux, à sa chapelle, pour y quitter les habits sacrés; il dit en même temps l'antienne *Trium puerorum*, et le cantique *Benedicite*, etc. Le consécrateur, après le baiser de paix donné au consacré, comme on l'a indiqué, dit à voix basse l'Évangile de saint Jean.

76. Il fait le signe de la croix sur l'autel et sur lui; puis, ayant pareillement salué la croix, il va au trône ou au fauteuil déposer les habits sacrés, disant en même temps l'antienne *Trium puerorum*, et le cant. *Benedicite*, etc. Le consacré rend au consécrateur et à ses assistants des actions de grâce selon l'usage, et tous se retirent en silence.





